

**M. Woolliams:** Quelqu'un a dit: «Espérons que voici un autre bon discours». J'essayerai de ne pas décevoir mon collègue. Certaines interventions ont été excellentes. A la deuxième lecture, je suppose, nous débattons l'esprit du bill et j'essayerai de m'en tenir au sujet. D'une façon générale, tout premier ministre éprouve beaucoup de difficulté à former un cabinet et pour deux raisons. L'une est notre régime parlementaire et l'autre a trait aux trois conditions essentielles que nous avons toujours observées—ou fait semblant d'observer, bien que personne ne veuille l'admettre—il s'agit d'abord de choisir l'homme compétent—ce n'est pas toujours le grand souci—l'homme de la bonne région, et souvent il y a aussi la question de religion. Cette formule a servi à former en quelque sorte bon nombre de cabinets canadiens. On n'a qu'à lire quelques passages de notre histoire, dans l'ouvrage de Dawson, *Government of Canada*, pour voir que je ne me trompe pas.

Si le premier ministre vient d'une région du pays, le ministre de la Justice viendra probablement d'une autre. Mais le premier ministre et son gouvernement ont essayé—je ne le dis pas pour critiquer, mais comme une simple considération philosophique—de confier la tâche aux hommes disponibles. C'est tout ce que le premier ministre a fait. Ce bill en principe, prévoyait une réorganisation. Cette mesure a l'air excellente et les personnes qui liront la nouvelle dans les journaux penseront, j'en suis certain: Maintenant qu'ils réorganisent le gouvernement, cela équivaut à une réorganisation du Parlement. Mais il est possible qu'une telle opinion soit très loin de la vérité.

Je m'occuperai tout d'abord du ministère de la Justice. Toutefois, avant de nous pencher sur aucun ministère en particulier, examinons en quoi consiste le projet de loi. On divise maintenant le ministère de la Justice en trois ministères. Ce sera en quelque sorte un découpage comme pour la dinde de Noël: il y aura un ministre de la Justice, un solliciteur général et un registraire général du Canada. Ce sera le premier ministère à être réorganisé. Nous avons ensuite le ministère de la Main-d'œuvre, qui, si je comprends bien, s'occupera et de l'immigration et de la main-d'œuvre. Ce n'est pas mal. Ensuite, nous avons le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Celui-ci est fait à partir du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales. Je suis quelque peu sceptique quant à ce changement et j'en dirai plus long à ce propos dans quelques minutes. Nous voyons ensuite que le ministre des Travaux publics sera chargé de contrôler et de

diriger les terres de la Couronne. Tous ceux qui ont jeté un coup d'œil sur le rapport de la Commission Glassco espèrent que, si le ministre des Travaux publics doit diriger les terres de la Couronne, il acceptera les recommandations de ce rapport et se débarrassera d'une grande partie de ces terres qui, en réalité, ne sont pas utilisés par la Couronne mais détenus aux frais de la Couronne. Cela est dit dans le rapport Glassco.

Au ministère des Forêts, nous avons ajouté le programme de réaménagement rural mis sur pied par un gouvernement conservateur. Je veux parler de l'ARDA. Enfin, dernier mais non des moindres, nous avons le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est une excellente idée, à mon avis, de créer un ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, car les ressources, une fois aménagées, deviennent de l'énergie pour le Canada. Il y a donc quelques mérites à cette initiative. Le premier ministre a déclaré que ces changements étaient nécessaires pour aider l'exécutif à accomplir sa tâche. S'il en est ainsi, je suis sûr que tous les députés verront d'un bon œil ces changements, car ils doivent avoir appris, lorsqu'ils sont retournés dans leurs circonscriptions respectives ou ont prononcé un discours dans une autre circonscription, que les Canadiens pensent, à tort ou à raison, que le Parlement n'a rien fait.

A titre de député de l'opposition, je crois que la première chose à faire comprendre aux gens est qu'il appartient au gouvernement de faire agir le Parlement et que s'il ne s'accomplit rien, c'est que le gouvernement manque d'initiative. Il s'agit d'un projet de loi pour la réorganisation du gouvernement; le gouvernement offre la réorganisation au peuple en disant: «Lorsque les choses seront réorganisées, nous nous mettrons au travail». Si le gouvernement avait présenté certains genres de mesures législatives et les avait inscrites au *Feuilleton* pendant une période de temps suffisante, et si la raison pour laquelle les mesures n'avaient pas été adoptées était que l'opposition y faisait obstruction, l'opposition aurait eu à s'interroger sur elle-même afin de savoir si elle entravait le programme du gouvernement. Mais le fait demeure—et de quel point de vue qu'on l'envisage—que la réorganisation visée par ce projet de loi ne fera rien de particulier pour améliorer ce Parlement.

C'est parce que nous n'avons aucune espèce de direction et que le Parlement n'a été saisi d'aucune mesure législative d'importance. Permettez-moi de mettre le doigt dessus. L'opposition n'a fait aucune obstruction. Le